



Communiqué – Pour diffusion immédiate

Feux de forêt : La MRC d’Abitibi-Ouest interdit l’accès à la forêt

La Sarre, samedi le 3 juin 2023 – En raison de la grave menace que représentent les feux de forêt pour la sécurité des citoyens et la préservation de nos écosystèmes, la MRC d’Abitibi-Ouest interdit temporairement l’accès à la forêt sous sa juridiction. Cette décision a été prise suite à des discussions avec la direction régionale de la Sécurité civile.

Malheureusement, les conditions météorologiques extrêmes ont entraîné une augmentation significative du risque de feux de forêt dans notre région ce qui nous oblige à prendre cette décision.

« Cette mesure préventive vise à minimiser les risques potentiels d’incendie et à garantir la sécurité de tous. En restreignant l’accès à la forêt, nous réduisons les chances d’initiation accidentelle de feux de forêt et permettons aux équipes de lutte contre les incendies de se concentrer sur les zones à risque élevé. De plus, je demande aux municipalités de notre territoire de faire de même », mentionne Jaclin Bégin, préfet de la MRC d’Abitibi-Ouest.

Tous les résidents, visiteurs, randonneurs et amoureux de la nature, sont priés de respecter cette interdiction temporaire d’accès à la forêt. Il est crucial que chacun comprenne la gravité de la situation et coopère pleinement avec les autorités locales pour assurer la sécurité de tous.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l’évolution de la situation et vous ferons part de toute modification concernant l’accès à la forêt. Nous comptons sur votre soutien et votre compréhension pour faire face à cette situation d’urgence.

-30-

Source : Denis Beauregard
Conseiller en communication
MRC d’Abitibi-Ouest
819-339-5671 poste 240